

« Résistant(e)s » et « Malgré-nous » : parler de la violence de la Seconde Guerre mondiale en Moselle et au Luxembourg de 1953 aux années 1980

Elisabeth Hoffmann et Eva Maria Klos

En Europe, les répercussions de la Seconde Guerre mondiale ont jeté une ombre encore visible de nos jours¹ : la pluralité des vécus durant la guerre ainsi que la violence et les souffrances présentes dans la mémoire ont suscité de vifs débats pour certains groupes de victimes, mais aussi l'impossibilité d'en parler pour d'autres. Par ailleurs, les débats historiographiques s'engagent de plus en plus dans une perspective comparative sur les mémoires de ce deuxième conflit mondial². Or, en raison du contexte historique particulier de l'annexion de fait, le Luxembourg comme la région de Moselle sont toutefois souvent absents de ces études comparatives alors qu'ils sont marqués par des vécus et des cultures mémorielles particulières³.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, la Moselle et le Luxembourg étaient administrés par une *Zivilverwaltung* (administration civile) qui essaya de mettre au pas la législation, l'administration, l'économie, ainsi que la vie sociale et culturelle des deux régions frontalières du III^e Reich. L'apogée de cette politique fut la déclaration de la conscription dans les deux territoires en août 1942 : 30 000 Mosellans et 11 200 Luxembourgeois furent enrôlés de force dans l'armée allemande. Aussi bien en Moselle qu'au Luxembourg, une minorité de personnes répliqua par une résistance organisée, comme par exemple par le biais de la propagande politique ou l'engagement dans des réseaux d'évasions et de renseignement⁴. Cependant la politique d'« annexion de fait » se distinguait d'un territoire à l'autre. Au Luxembourg, le Gauleiter Gustav Simon mit en place une politique de « rééducation » de la population autochtone, alors qu'en Moselle, le Gauleiter Joseph Bürckel pratiqua tout d'abord une importante politique d'expulsion. La Moselle dénombra ainsi 95 000 expulsions vers la France

¹ Nous remercions Sonja Kmec et Lucas Hardt pour leurs précieux commentaires durant la préparation de cet article.

² Cf. par exemple : Norbert Frei (dir.), *Transnationale Vergangenheitspolitik. Der Umgang mit deutschen Kriegsverbrechern in Europa nach dem Zweiten Weltkrieg*, Göttingen, Wallstein, 2006 ; Sharon Macdonald, *Memorylands. Heritage and Identity in Europe Today*, London, Routledge, 2013 ; Christoph Thonfeld, *Rehabilitierte Erinnerungen? Individuelle Erfahrungsverarbeitungen und kollektive Repräsentationen von NS-Zwangsarbeit im internationalen Vergleich*, Essen, Klartext, 2014.

³ Cf. Pieter Lagrou, *Mémoires patriotiques et occupation nazie*, Bruxelles, Éditions Complexe, 2003, p. 16. Le Luxembourg n'est qu'exceptionnellement abordé : Jörg Echternkamp, Stefan Martens (dir.), *Der Zweite Weltkrieg in Europa. Erfahrung und Erinnerung*, Paderborn, Schöningh, 2007 ; Kerstin von Lingen (dir.), *Kriegserfahrung und nationale Identität in Europa nach 1945. Erinnerung, Säuberungsprozesse und nationales Gedächtnis*, Paderborn, Schöningh, 2009.

⁴ Cf. *Les courants politiques et la Résistance : continuités ou rupture ?*, Actes du colloque international, Esch-sur-Alzette, avril 2002, Luxembourg, Archives nationales, 2003 ; Cédric Neveu, *La Gestapo en Moselle. Une police au cœur de la répression nazie*, Strasbourg, Éditions du Quotidien, 2015.

non annexée, soit 14,2 % de sa population totale⁵. Malgré ces différences, deux groupes d'acteurs ont eu un impact majeur sur les discours mémoriels des deux territoires après la guerre jusqu'à nos jours : d'un côté, les associations des « Malgré-nous »⁶, comme on nommait les « enrôlés de force » en Alsace et en Moselle ; de l'autre, les anciens résistants⁷.

Lors de notre recherche dans les archives, nous avons constaté que ces « acteurs de mémoire »⁸ ne parlaient pas toujours des expériences violentes subies pendant la guerre par les individus de leur association respective ; l'énonciation de la violence – ou le silence sur celle-ci – dépendait particulièrement du contexte dans lequel ce discours se situait. Trois questions émergent de ce constat : dans quels contextes les acteurs de mémoire utilisèrent-ils un vocabulaire décrivant des actes de violence ? Quels actes de violences décrivirent-ils ? Et pourquoi taisent-ils les mêmes actes de violences de la Seconde Guerre mondiale dans d'autres contextes ? En appliquant ces questions à la région mosellane comme au pays du Luxembourg, nous visons à vérifier nos réponses en dehors du contexte spécifique de la Moselle et ainsi à élargir la perspective de nos résultats.

Le problème qui se pose est de rendre le terme de « violence » opérationnel : comment pouvons-nous cerner l'énonciation d'une « expérience violente » ? Nous proposons d'entendre ici par « violence » tout acte de pouvoir visant à blesser intentionnellement autrui avec des buts d'accomplissement ou d'asservissement⁹. Cette définition est préférée parce qu'elle aide à distinguer la violence physique contre le corps des termes voisins comme contrainte, agression, conflit, etc.

En analysant l'énonciation verbale, graphique et performative de la violence, nous visons à répondre aux questions dans trois contextes spécifiques propices à l'énonciation de la violence corporelle : le procès de Bordeaux en 1953 qui traitait d'un crime de guerre commis en 1944 ; la question de la reconnaissance morale et financière des souffrances des « enrôlés de force » pendant les années 1960 ; et la volonté des anciens résistants d'ancrer leur mémoire de la déportation dans le paysage mémoriel à travers des musées pendant les années 1970 et 1980.

L'énonciation de la violence lors du « procès de Bordeaux » en 1953

En 1953, le « procès de Bordeaux » provoqua de vives réactions en France et attisa en Moselle les tensions entre « incorporés de force » et anciens résistants. Le tribunal jugea alors un crime commis le 10 juin 1944 par la division *Das Reich* de la Waffen-SS allemande. Celle-ci avait dévasté le village d'Oradour-sur-Glane dans le Limousin. Les hommes de la division y avaient assassiné 642 habitants, dont 44 réfugiés lorrains

⁵ Cf. Philippe Wilmouth, *Mémoires parallèles, Moselle-Alsace de 1940 à nos jours*, Ars-sur-Moselle, Éditions Serge Domini, 2012, p. 54.

⁶ Dans ce texte, nous mettons « enrôlé de force » et « Malgré-nous » entre guillemets parce qu'il s'agit des termes issus de sources.

⁷ Pour une meilleure lisibilité, nous utilisons le masculin générique. Les anciennes résistantes sont incluses dans cette forme.

⁸ Nous entendons par les « acteurs de mémoire » les associations d'intérêt qui se sont formées spécialement pour entretenir la mémoire de la Seconde Guerre mondiale, donc ici les associations des « enrôlés de force » et anciens résistants.

⁹ Heinrich Popitz, *Phänomene der Macht*, Tübingen, J.C.B. Mohr, 1992, p. 48.

originaires du village de Charly, près de Metz. Parmi l'unité, on compte treize « enrôlés de force » alsaciens¹⁰ et un engagé volontaire originaire de l'Alsace¹¹ qui furent jugés avec sept Allemands sur le même banc des accusés à Bordeaux. Les victimes lorraines et leurs familles se trouvèrent face à face avec les treize accusés alsaciens qui avaient été enrôlés de force : ceci ne manqua pas de rappeler à l'opinion publique le sort similaire des 30 000 Mosellans qui auraient pu se retrouver dans une situation similaire¹². La conjonction de victimes réelles et de meurtriers potentiels fut un défi exceptionnel pour les acteurs de mémoire en Moselle, surtout après la condamnation des Alsaciens à Bordeaux. Le procès marqua un point décisif de la mémoire mosellane¹³ en polarisant les solidarités : les différents acteurs de mémoire se solidarisèrent soit avec les victimes de l'incorporation de force, soit avec les victimes d'Oradour.

On pourrait supposer que les « enrôlés de force », mosellans eux-mêmes, sympathisèrent de façon impromptue avec les anciens soldats alsaciens enrôlés de force dans la SS. Mais en Moselle, l'association Anciens combattants Malgré-nous et réfractaires, qui comptait à peine 3 300 adhérents à cette époque¹⁴, prit des positions différentes : lors de l'ouverture du procès, le président Charles Spitz publia à titre privé une lettre adressée au ministre de la Justice ainsi qu'au président du tribunal militaire de Bordeaux¹⁵, dans laquelle il se prononçait en faveur d'une prise de responsabilité exhaustive des accusés alsaciens, dont il n'excluait pas la culpabilité. Charles Spitz qualifia les « Malgré-nous » de victimes sans évoquer la violence liée au combat forcé dans l'armée allemande – par ailleurs, il parla clairement de la violence subie par les habitants d'Oradour. En revanche, cette dernière expérience violente ne fut pas thématifiée par le comité directeur de la même association dans son unique communiqué de presse le 3 février 1953, qui qualifia plutôt le procès de « douloureux », insista sur le patriotisme des Lorrains et des Alsaciens, et fit « confiance à la Justice militaire ». Le comité évoqua la solidarité entre les « enrôlés de force » mosellans et alsaciens et constata qu'il ne fallait pas « oppose[r] l'attitude des Alsaciens à celle des Lorrains, l'incorporation de force étant une et indivisible, frappant à un même degré les deux provinces : elle est la rançon de la défaite provisoire de la France en 1940¹⁶ ». Pour le comité directeur, la France entière était victime d'une extorsion, dont les frais furent payés par les deux provinces du Nord-Est. Indirectement, il renvoya la France à sa dette au lieu de désigner celui qui avait exigé la « rançon », l'Allemagne hitlérienne. Globalement, le vocabulaire de la motion restait patriotique sans évoquer la violence particulière que représentait l'incorporation dans

¹⁰ Cf. André Hugel, Nicolas Mengus, *Entre deux fronts. Les incorporés de force alsaciens dans la Waffen-SS*, 2 tomes, Paris, Sarreguemines, Éditions Pierron, 2007, 2008.

¹¹ Cf. Jean-Laurent Vonau, *Le procès de Bordeaux. Les Malgré-nous et le drame d'Oradour*, Strasbourg, Éditions du Rhin, 2003, p. 17-18.

¹² La plupart des Mosellans était incorporée dans la Wehrmacht, Philippe Wilmouth constate que « très peu de Mosellans ont été versés dans la Waffen SS », Philippe Wilmouth, *op. cit.*, p. 104.

¹³ Cf. Philippe Wilmouth, *op. cit.*, p. 10-11.

¹⁴ Le chiffre se réfère à 1952, cf. Philippe Wilmouth, *op. cit.*, p. 78.

¹⁵ Cf. « Les AC "Malgré-Nous" Réfractaires et le procès des bourreaux d'Oradour », *Le Républicain lorrain*, 11 janvier 1953, p. 2. *Le Républicain lorrain* ne publia qu'une version abrégée de la lettre transmise aujourd'hui aux Archives de l'ADEIF Bas-Rhin. Les phrases manquantes soulignent le caractère résistant des évadés et caractérisent l'incorporation « illégale et criminelle », cf. Archives de l'ADEIF Bas-Rhin, Strasbourg, dossier Oradour I. Lettre de C. Spitz à R. Bailliard [sic], Metz, 2 février 1953.

¹⁶ Toutes les citations : Charles Spitz, « Une motion des A.C. MALGRÉ-NOUS et REFRACTAIRES au sujet du procès de Bordeaux », *Le Républicain lorrain*, 3 février 1953, p. 2.

les rangs nazis. Étant sous le coup du procès, la motion était formulée de manière encore beaucoup plus prudente que la lettre de Charles Spitz publiée en janvier.

Dans une lettre au président de l'Association des déserteurs, évadés et incorporés de force du Bas-Rhin (ADEIF), Charles Spitz expliqua pourquoi il était réticent à parler de la violence subie : « J'ai cherché avant tout à rester objectif, ne pouvant, dans notre climat mosellan, prendre une position en flèche. Il fallait tenir compte de l'opinion publique et de la psychologie de masse, tant du département que même en dehors¹⁷. » La complexité mémorielle empêchait-elle les victimes de l'incorporation de force d'exprimer leur propre expérience violente ?

La couverture du procès au Luxembourg voisin corrobore cette interprétation. La fédération nationale des « enrôlés de force » fut dissoute dès le début de l'année 1951¹⁸ et seules les associations locales continuèrent leur travail sans coopération effective. Ainsi, pendant le procès de Bordeaux, il n'existait pas de véritable porte-parole des « enrôlés de force » luxembourgeois. Dans les archives sur les associations des « enrôlés de force », nous n'avons pas pu trouver un commentaire sur le procès de Bordeaux. De surcroît, les articles qui documentèrent le procès, parus entre le 12 janvier et le 26 février 1953 dans les deux principaux journaux du pays, *Luxemburger Wort* et *Tageblatt*, se bornèrent à une reproduction des faits, de l'issue du procès et des réactions en Alsace. On peut y noter une écriture détachée des auteurs, sans aucune manifestation de solidarité avec les « enrôlés de force » alsaciens et sans volonté d'établir un lien entre les Luxembourgeois et l'enrôlement forcé dans la Waffen-SS¹⁹, sujet qui reste jusqu'à aujourd'hui « particulièrement sensible²⁰ » au Grand-Duché. Les « enrôlés de force » au Luxembourg, comme en Moselle, se tinrent ainsi à l'écart pendant un procès qui contestait l'innocence et le statut victimaire des individus de leur groupe pendant la guerre.

Le procès de Bordeaux provoqua une réaction de la part des anciens résistants mosellans²¹ et luxembourgeois – alors que l'expérience de violence du massacre perpétré à Oradour ne les concernait qu'indirectement. Dix-sept associations d'anciens

¹⁷ Archives de l'ADEF Bas-Rhin, Strasbourg, dossier Oradour I. Lettre de C. Spitz à R. Bailliard [sic], Metz, 2 février 1953. En tout cas, par sa prise de position publique, Spitz provoqua une scission au sein de l'association des « Malgré-nous ». Le vice-président et président de la section locale de Sarrebourg transmet « [s]on écœurement [...] relatif à la parution de la motion "SPITZ" » au président de l'association alsacienne ADEF Bas-Rhin et organisa une manifestation de solidarité à Sarrebourg pour les « enrôlés de force » alsaciens accusés. Cf. Archives de l'ADEF Bas-Rhin, Strasbourg, dossier Oradour I. Lettre de J. Wenner à R. Bailliard, Sarrebourg, 1^{er} février 1953. Selon le récit de cette manifestation dans la presse, qui ne permet pas de connaître le nombre de participants, la scission semble être due à une « appartenance sentimentale de Sarrebourg à l'Alsace » qu'on déniait aux Messins. Cf. « Les "Malgré-Nous" de la région manifesteront contre le verdict de Bordeaux », *Le Lorrain*, 16 février 1953, p. 4.

¹⁸ Peu de sources renseignent sur les raisons de la dissolution, Marc Schoentgen nomme des différences politiques au sein de la *Ligue*, cf. Marc Schoentgen, « Zwischen Erinnern und Vergessen. Das Gedenken an den Zweiten Weltkrieg in den 1950^{er} Jahren », dans Claude Wey (dir.), *Le Luxembourg des années 50 : Une société de petite dimension entre tradition et modernité*, Luxembourg, Publications scientifiques du MHVL, 1999, p. 281.

¹⁹ Il n'y avait pas de classes entières recrutées dans la Waffen-SS au Luxembourg, mais des cas individuels de contrainte ainsi que des agents recruteurs en uniforme luxembourgeois qui ont pu convaincre quelques jeunes à rejoindre la Waffen-SS, cf. Vincent Artuso, *La collaboration au Luxembourg durant la Seconde Guerre mondiale (1940-1945). Accommodation, Adaptation, Assimilation*, Francfort-sur-le-Main, Peter Lang Éditions, 2013, p. 331-332.

²⁰ Vincent Artuso, « Les SS luxembourgeois », *woxx. déi aner wochenzeitung*, 25 avril 2013, <http://www.woxx.lu/?p=6429> [consulté le 19 octobre 2015].

²¹ Cf. Philippe Wilmouth, *op. cit.*, p. 118-122.

combattants et de victimes de guerre, de résistants et de déportés se réunirent sur l'initiative des *Insoumis*²² une première fois à Metz le 17 janvier 1953 et y signèrent une motion de protestation : elles se rallièrent à la lettre ouverte de Spitz en revendiquant que les accusés alsaciens soient jugés « selon leurs actes ». En même temps, ils se solidarisaient ouvertement avec les villageois limousins et réfugiés lorrains tués. En « s'inclinant devant [les victimes] massacrées », ils nommèrent ainsi la violence commise²³.

Avec l'amnistie des « incorporés de force » accordée le 20 février 1953, cette opposition fut renouvelée le 23 février, mais pas par tous. Beaucoup d'associations d'anciens combattants ne réitérèrent plus leur protestation et ce fut davantage le milieu résistant²⁴ qui manifesta son mécontentement. La motion de février débuta d'une part par une nouvelle proclamation de solidarité envers les villageois victimes tout en amplifiant, par rapport à la première motion, le ton et en utilisant un vocabulaire plus explicite pour désigner la violence commise à Oradour avec des termes comme « sauvage assassinat », « immonde et systématique tuerie » et « crime sans précédent ». D'autre part, la motion stipula que la Moselle subissait d'abord les expulsions et les déportations « avant [...] la honteuse incorporation de force²⁵ ». La fonction de l'énonciation de la violence était dans ce contexte l'expression de solidarité envers les victimes d'Oradour ainsi que la désolidarisation par rapport aux « enrôlés de force » : ils passaient sous silence la complexité de la situation de ces derniers, tout en mettant en avant leurs propres expériences de guerre, ainsi que la souffrance des victimes d'Oradour.

Cette désolidarisation s'inscrivait dans le contexte de concurrence victimaire entre les *Insoumis* et les « enrôlés de force ». En effet, la loi du 6 août 1948 sur les déportés et internés de la résistance excluait de ce statut les réfractaires²⁶, alors que l'arrêté du 22 août 1952 avait réglé les conditions d'attribution de la carte du combattant pour les « enrôlés de force »²⁷. Les déportés résistants mosellans avaient, dès 1949, lutté pour une reconnaissance des réfractaires²⁸. Dans cette logique, les anciens résistants soutinrent l'initiative des *Insoumis* au cours du procès de Bordeaux. En même temps, la composition changeante du mouvement contestataire montre que les anciens

²² Il s'agit des réfractaires à l'incorporation de force, cf. Philippe Wilmouth, *op. cit.*, p. 119.

²³ Cf. « Les Anciens Combattants et Victimes de Guerre et toutes les sociétés patriotiques de Moselle prennent position sur l'affaire d'Oradour », *Le Républicain lorrain*, 18 janvier 1953, p. 5. Il y a une incertitude en ce qui concerne le nombre des associations présentes. Le *Lorrain* du 19 janvier publia une liste avec la signature de l'*Association des Anciens Combattants Malgré-nous et Réfractaires* ce qui semble être une erreur de la part du *Lorrain*. De même, comme l'indique Spitz dans une lettre à l'*ADEIF du Bas-Rhin* du 2 décembre 1953, le titre de la motion du 14 janvier 1953 (« Une motion des Insoumis et "Malgré-Nous" ») est une autre erreur, cette fois-ci du *Républicain lorrain*, car il ne s'agissait pas d'une motion commune. Cf. Archives de l'*ADEIF Bas-Rhin*, Strasbourg, dossier Oradour I. Lettre de C. Spitz, *op. cit.* Voir aussi Philippe Wilmouth, *op. cit.*, p. 118.

²⁴ Cf. Philippe Wilmouth, *op. cit.*, p. 121.

²⁵ Toutes les citations : « La Motion de protestation des groupements patriotiques de la Moselle », *Le Républicain lorrain*, 26 février 1953, p. 3.

²⁶ Loi du 19 juillet 1954 qui accorde le statut de déporté et interné résistant aux réfractaires et déserteurs de la Wehrmacht. Ce statut sera accordé aux réfractaires en 1954 justement suite aux débats autour du procès de Bordeaux.

²⁷ Philippe Wilmouth, *op. cit.*, p. 120.

²⁸ Archives départementales de la Moselle (ADM), fonds 67 J de la Fédération mosellane des déportés, internés et familles de disparus, 67 J 79 Statuts, revendications. Brochure spéciale *Aux déportés mosellans* de 1957, p. 55-56.

combattants et résistants mosellans formaient un milieu indécis et désuni, ce qui était également le cas pour les « Malgré-nous ».

En analysant le milieu des anciens résistants au Luxembourg, nous pouvons constater la même fonction du vocabulaire exprimant la violence du massacre. La Ligue des prisonniers politiques et déportés luxembourgeois (LPPD), l'association d'anciens résistants la plus importante numériquement, se positionna clairement : dans son bulletin *Rappel*, Marcel Noppeney²⁹ écrivit que les habitants innocents avaient été « égorgés, fusillés, brûlés, écrasés » par une « tuerie abominable et sans précédent ». Il poursuit :

« Les 9 Boches, eux aussi étaient "obligés" au service militaire allemand, et cela également "malgré-eux", car ils auraient sans doute, eux aussi, préféré, surtout en 1944, rester chez eux [...]. S'il y avait eu des Luxembourgeois, enrôlés de force [...] qui eussent joué le rôle d'assassins à Oradour, je serais le premier à réclamer pour eux la peine capitale [...]»³⁰.

À travers la même description amplifiée de la violence physique du massacre d'Oradour et en exigeant hypothétiquement un châtement violent (« la peine capitale ») contre les « enrôlés de force », la LPPD se désolidarisa des « Malgré-nous » alsaciens et luxembourgeois, sans pourtant provoquer une mobilisation similaire à celle en Moselle, puisque le procès de Bordeaux ne concernait pas directement le Luxembourg. Cette désolidarisation s'inscrivait dans un contexte de concurrence victimaire entre ces deux acteurs de mémoire, qui se cristallisait dès la fin de la guerre, notamment autour du rapatriement et de la loi des dommages de guerre votée en 1950 au Luxembourg³¹.

L'expérience de violence que fut le massacre d'Oradour-sur-Glane engendra ainsi d'intenses conflits mémoriels. Par la description de la violence exercée à Oradour ainsi que par le silence concernant les expériences violentes d'autres acteurs mémoriels, l'opposition et la désolidarisation plus ou moins prononcées virent le jour.

L'énonciation de la violence par les « enrôlés de force » à partir de 1960

Les réactions par rapport au « procès de Bordeaux » ont montré la pluralité de mémoires existant alors en Moselle et surtout l'importance du vocabulaire des discours mémoriels. Après le procès et l'amnistie accordée, – dans une atmosphère plus apaisée –, les acteurs de mémoire exprimèrent-ils plus facilement la violence que des individus de leurs groupes respectifs avaient subie pendant la guerre ?

Pendant les années 1950, les associations des « enrôlés de force » luxembourgeoises³² et mosellanes étaient peu actives, ce qui implique un manque de sources pour cette décennie. Mais on sait que la situation changea profondément en janvier 1961 : au

²⁹ Marcel Noppeney (1877-1966), avocat de formation et écrivain d'une famille franco-luxembourgeoise, était emprisonné en Allemagne pendant les deux guerres mondiales pour son attitude antiallemande. Il était président des *Anciens de Dachau* (1940-1945) et de la *Ligue des Luxembourgeois prisonniers civils de la Guerre 1941-1918*.

³⁰ Marcel Noppeney, « Oradour », *Rappel*, n° 1, janvier 1953, p. 22-25.

³¹ Cf. Gilbert Trausch, « Le long combat des enrôlés de force luxembourgeois », dans Alfred Wahl (dir.), *Mémoire de la Seconde Guerre mondiale. Actes du colloque de Metz, 6-8 octobre 1983*, Metz, Centre de recherche histoire et civilisation de l'Université de Metz, 1984.

³²Cf. Gilbert Trausch, « *op. cit.* », p. 189.

Luxembourg, la Fédération des victimes du nazisme enrôlées de force, nouvellement créée, succéda à l'ancienne Ligue des « enrôlés de force ». La fondation était principalement une réaction aux négociations entre la RFA et ses pays limitrophes de l'Ouest sur l'indemnisation des victimes de la Seconde Guerre mondiale qui aboutirent à des accords généraux à partir de 1959. Le nouveau nom de la Fédération luxembourgeoise souligna l'un de ses buts principaux : les « enrôlés de force » voulaient être reconnus comme victimes du nazisme afin de profiter d'une reconnaissance morale et financière. En France également, le moment était venu de se faire entendre auprès du gouvernement, ce qui explique le réveil des activités des Anciens combattants Malgré-nous et réfractaires sous la présidence de Spitz. Au début des années 1960, les associations des « enrôlés de force » ADEIF de l'Alsace et la Fédération du Luxembourg prirent les devants face au déni du titre « Victimes du nazisme » par leurs gouvernements respectifs³³. Après des contacts préliminaires, ils agrégèrent le Ostbelgischer Verband belge ainsi que les Anciens combattants Malgré-nous et réfractaires de Moselle afin de créer la Fédération internationale des victimes du nazisme enrôlées de force en 1962. Cette nouvelle association internationale se donna pour objectif d'« étudier en commun tout problème susceptible d'intéresser ou de concerner les anciens incorporés de force » et « de décider et d'entreprendre toute action commune, tant sur le plan national qu'international, en vue du respect des droits des victimes du nazisme enrôlées de force³⁴ ».

Dans la lignée de cette intégration internationale, la prudence qui avait marqué les motions des « enrôlés de force » mosellans en 1953 s'estompa et fit place à un vocabulaire plus émotionnel qui souligna l'incorporation de force elle-même comme expérience de violence pour les concernés. Ce changement de ton peut être expliqué par la volonté de se faire entendre pour des raisons politiques et la solidarité des associations engendrée par l'échange renforcé au niveau régional et international. Au début de 1961, on pouvait lire dans le journal de l'association mosellane :

« Mais lorsque, malgré-elle, sous la pire des contraintes d'un système barbare, tel que celui instauré par les Nazis dans nos "Marches de l'Est" entre 1940 et 1944, [...] la Jeunesse est emmenée, tel un troupeau de bétail pour être immolée sur les champs de bataille de ses oppresseurs, ce "service militaire" devient un asservissement, doublé d'un avilissement³⁵ ! »

Charles Spitz, président des « Malgré-nous » en Moselle, réclama ainsi le statut victimaire des « incorporés de force » et l'association mosellane sollicita ce statut en s'appuyant sur l'alliance forgée avec les autres associations concernées de l'Europe de l'Ouest. L'énonciation de la violence devint un moyen important pour s'affranchir de la présomption de culpabilité. Les motions adoptées accusèrent dorénavant directement les « autorités national-socialistes [sic] » et « la violation délibérée des

³³ Cf. Sophie Doerr, *Association des évadés et incorporés de force du Bas-Rhin (ADEIF) : pour la réhabilitation des incorporés de force, 1945-2010*, mémoire de Master II sous la direction de Jean-Noël Grandhomme, 2011, p. 83-84 et p. 98-106.

³⁴ Archives départementales du Haut-Rhin, fonds 261 J de l'ADEIF, 261 J 126. Statuts de la Fédération internationale des victimes du nazisme enrôlées de force, Association sans but lucratif, 1962.

Seul au Luxembourg, le gouvernement ne refusait pas la reconnaissance du titre « victimes du nazisme » par la loi, il était attribué aux « enrôlés de force » en 1967.

³⁵ « Un Dû : L'indemnisation de nos pertes de revenus du fait de l'incorporation, de la captivité ou du réfractariat », « *Malgré-nous* » et *Réfractaires, Organe d'informations et de liaison des A.C. « Malgré-nous » et réfractaires*, 14^e année, n°1, 1961, p. 1.

règles les plus élémentaires de guerre³⁶ », en contraste avec la motion adoptée pendant le procès en 1953.

Ce développement accompagne l'émergence d'une historiographie victimaire en Europe de l'Ouest, évolution qui traduisait la volonté des acteurs de mémoire d'inscrire leur propre groupe dans un « récit victimaire »³⁷. Nous avons pu constater ce changement de discours autant chez les « incorporés de force » mosellans que luxembourgeois, qui soulignèrent de plus en plus leur statut victimaire sans abandonner la mémoire patriotique déjà présente auparavant. L'argument principal pour l'histoire victimaire se base, comme nous l'avons montré, sur le récit d'une violence asymétrique subie pendant la Seconde Guerre mondiale. Mais comment les anciens résistants réagirent-ils face à la volonté des « incorporés de force » de s'attribuer le statut de « victime », et plus particulièrement de « victime du nazisme » aux « incorporés de force » ? Comment et dans quels contextes mirent-ils en avant leurs propres expériences de violence ?

L'énonciation de la déportation comme expérience de violence exclusive

Les résistants étaient une minorité qui fit le choix délibéré de lutter contre l'oppression nazie. 5 000 résistants mosellans et 4 000 résistants luxembourgeois furent déportés dans des prisons et des camps de concentration. Cette répression engendra souvent des souffrances physiques (interrogatoires musclés, travaux forcés et maltraitance quotidienne³⁸). Environ 800 Luxembourgeois et 1 200 Mosellans moururent dans ces conditions. La déportation fut abordée par les anciens résistants à travers des monuments et des musées dans une double volonté de commémorer et d'expliquer leur vécu. Cependant, cette énonciation de la déportation différait en Moselle et au Luxembourg. Elle dépendait donc largement des contextes dans lesquels elle s'inscrivait.

En 1953, les anciens résistants mosellans se mobilisèrent publiquement pour dénoncer le massacre d'Oradour afin de se solidariser avec les victimes et de renforcer leur propre statut victimaire par rapport aux « incorporés de force ». Or par la suite, l'énonciation de leur expérience de violence resta marginale jusqu'aux années 1970 : il n'existait ni un monument ni un musée à caractère départemental évoquant la

³⁶ « Le Ministre des A.C. répond à nos motions adoptées lors de notre dernier congrès », « *Malgré-nous* » et *Réfractaires, Organe d'informations et de liaison des A.C. « Malgré-nous » et réfractaires*, 15^e année, n° 3, 1962, p. 1.

³⁷ La raison principale de ce développement est, selon Aleida Assmann, l'institutionnalisation de nouvelles normes morales après la Seconde Guerre mondiale (par exemple, la création de la Cour internationale de justice ou la montée des droits de l'homme), cf. Aleida Assmann, *Der lange Schatten der Vergangenheit. Erinnerungskultur und Geschichtspolitik*, München, C.H. Beck, p. 76-81. Pour l'Alsace, ce développement est décrit par : Elizabeth Vlossak, « Traitors, Heroes, Martyrs, Victims? Veterans of Nazi "Forced Conscription" from Alsace and Moselle », dans Jan Rüger, Nikolaus Wachsmann (dir.), *Rewriting German History. New Perspectives on Modern Germany*, New York, Palgrave Macmillan, 2015, p. 100-111.

³⁸ Pour des témoignages, cf. par exemple Luigi Peruzzi, *Mes Mémoires. Un antifasciste italien déporté au SS-Sonderlager Hinzert raconte*, Esch-sur-Alzette, Éditions Le Phare, 2002 ; Léon Burger, *Tragédies mosellanes. Le fort de Queuleu à Metz*, Metz, Imprimerie Joly, 1973.

déportation³⁹. Ce vide mémoriel provenait de la difficulté des anciens résistants à faire entendre leur voix aussi bien au niveau national que départemental⁴⁰ : en effet, en France jusque dans les années 1970, la mémoire de la « Résistance⁴¹ »⁴² fut celle des activités militaires autour des maquis et des Forces française libres tandis que les actes de résistance en Moselle, dus à l'annexion de fait, se caractérisaient par la propagande politique et les réseaux d'évasion. Cela engendra pour certains groupes de résistance un long combat administratif en vue de l'homologation de leurs actes et de leurs mouvements⁴³. La division politique et une concurrence interne parmi les associations d'anciens résistants ne facilitèrent pas non plus la reconnaissance des leurs⁴⁴. Finalement, en raison de la fragmentation de la mémoire en Moselle⁴⁵ où dominèrent les déplacements forcés des populations (évacuations en 1939, expulsions en 1940, transplantations en 1943), les combats de 1944-1945 et l'incorporation de force, la « Résistance » mosellane ne développa pas de mémoire spécifique⁴⁶.

Au début des années 1970, un changement s'amorça avec l'inauguration de deux musées associatifs et un mémorial départemental à propos de la déportation en Moselle, mais qui provoquaient en même temps l'émergence de tensions au sein du milieu résistant. En 1973, fut créé le Comité mosellan du musée et du mémorial de la Résistance et de la Déportation (CM) par cinq associations d'anciens résistants⁴⁷. Si en 1977 fut effectivement inauguré le mémorial départemental de la Résistance et de la Déportation à Metz en hommage aux déportés résistants, le projet concernant l'instauration du musée au fort Queuleu⁴⁸ échoua : le représentant de la FNDIRP, Léon Burger, proposa d'ouvrir le musée à tous les groupes de victimes dont les « incorporés de force », mais la majorité du CM souhaita limiter les propos du musée à la résistance

³⁹ Des expositions montrant la déportation furent notamment montrées à Metz en 1954 et 1965. Si ces manifestations connurent un certain succès (20 000 visiteurs pour celle de 1954 selon le rapport cité ci-dessous), il faut noter qu'il s'agissait d'expositions temporaires démontées après quelques jours. Cf. ADM, 67 J 3. Rapport du congrès départemental du 3.10.1954 à Thionville, p. 10-11 ; 67 J 82. Brochure de l'« Exposition départementale de la déportation 1945-1965 » à Metz.

⁴⁰ Cf. Cédric Neveu, *La Résistance en Moselle annexée. Le groupe « Mario »*, Strasbourg, Éditions du Quotidien, 2015.

⁴¹ En mettant le terme de « Résistance » entre guillemets, nous ne faisons pas référence aux actes de résistance durant la guerre, mais aux représentations et aux images de ces actes dans l'après-guerre. La « Résistance » est donc ici perçue comme une surface de projection qui est créée par des acteurs sociaux (par exemple, les anciens résistants) et leurs médias (par exemple, les monuments et les musées). Cf. Sonja Kmec, « Einleitung. Das Spiel mit der Perspektive », dans Sonja Kmec, Pit Péporté (dir.) *Lieux de mémoire au Luxembourg*, tome 2, Luxembourg, Éditions Saint-Paul, 2012, p. 5-14.

⁴² Cf. Olivier Wieviorka, « Francique ou Croix de Lorraine : les années sombres entre histoire, mémoire et mythologie », dans Pascal Blanchard, Isabelle Veyrat-Masson (dir.), *Les guerres de mémoires. La France et son histoire*, Paris, Éditions La Découverte, 2010, p. 94-105.

⁴³ Cf. Cédric Neveu, *La Résistance*, *op. cit.*, p. 285-349.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 305 et 341.

⁴⁵ Cf. Philippe Wilmouth, *op. cit.*, p. 74-79.

⁴⁶ Cf. Cédric Neveu, *La Résistance*, *op. cit.*, p. 10 et 338.

⁴⁷ Ce comité réunissait les sections départementales de la Fédération nationale des déportés et internés, résistants et patriotes (FNDIRP), de l'Union nationale des associations de déportés, internés et familles de disparus (UNADIF), des Combattants volontaires de la Résistance (CVR), de l'Association nationale des déportées et internées de la Résistance (ANDIR), ainsi que l'Amicale des anciens déportés du Fort de Queuleu. Cf. Philippe Wilmouth, Cédric Neveu, *Les camps d'internement du fort de Metz-Queuleu*, Saint-Cyr-sur-Loire, Sutton éditions, 2011, p. 149-155.

⁴⁸ D'octobre 1943 à août 1944, le fort abritait un *SS Sonderlager* dépendant de la Gestapo, qui compta au total 1 500 à 1 800 détenu(e)s. Cf. Léon Burger, *op. cit.* ; Philippe Wilmouth, Cédric Neveu, *op. cit.*

et à la déportation⁴⁹. Faute de compromis, l'Amicale des anciens déportés du fort de Queuleu installa en 1975⁵⁰ un petit musée dans l'ancien camp qui retraçait les souffrances des résistants qui y furent internés. En 1984, toujours dans la lignée de cet échec, fut inauguré le musée régional de la Résistance et de la Déportation à Thionville, à l'initiative de René Michel, membre des CVR de Thionville. Ce musée fut également dédié exclusivement aux anciens résistants⁵¹ et axé sur le double discours de la résistance et de la déportation. D'une part, étaient exposés des objets militaires (armes et munitions) faisant référence à la lutte armée. Les anciens résistants voulurent ancrer leurs actes dans un discours davantage national, en mettant l'accent sur l'activité armée pourtant plus rare en Moselle. L'armement, symbole même d'une violence exercée, est donc utilisé pour mettre en avant une « Résistance » patriotique à l'image des départements non annexés et pour renforcer ainsi la reconnaissance des résistants mosellans. D'autre part, le « sacrifice » des résistants déportés était symbolisé par des représentations de leur « martyre » à travers des objets d'ordre reliquaire, faisant référence à la violence de l'expérience concentrationnaire, dont notamment des photos de cadavres et de crématoires, mais aussi une urne avec de la terre et des cendres du camp d'Auschwitz⁵².

Pourquoi les anciens résistants mosellans exprimèrent-ils leurs expériences de violence justement dans ce contexte spécifique des années 1970 et 1980 ? Ces initiatives s'inscrivirent d'une part dans une évolution générale en France où émergèrent, dans de nombreux départements, des musées de la « Résistance » à l'initiative quasi exclusive d'associations d'anciens résistants. Leur multiplication s'expliqua notamment par les 30^e et 40^e anniversaires de la Libération, le besoin des anciens résistants de pérenniser leur expérience, par la montée du négationnisme et par une politique de décentralisation⁵³. D'autre part, se pose la question de savoir si, dans le contexte mosellan, cette évolution ne présenta pas une réaction face au développement considérable de la mémoire des « incorporés de force » entamée dans les années 1960. Si nous n'avons pas pu trouver de sources appuyant cette thèse pour la Moselle, le compte rendu de juin 1973 d'une réunion des CVR alsaciens va dans ce sens :

« Une autre intervention a été faite pour exiger une affirmation publique plus visible du monde des résistants en Alsace face au problème des incorporés de force qui semble monopoliser l'opinion publique et gouvernementale aujourd'hui. Sans vouloir intervenir dans les justes revendications de l'ADEF, il est nécessaire de faire connaître que toute l'Alsace n'a pas été incorporée et que beaucoup de ses fils et filles se sont soustraits à cette mainmise allemande⁵⁴. »

⁴⁹ ADM, 94 J 24. Comité mosellan du musée et du mémorial de la résistance et de la déportation. Comptes rendus de réunions, correspondance 1972-1976.

⁵⁰ ADM, 94 J 5. Allocations publiques du docteur Burger (1948-1975). Discours de Léon Burger pour l'inauguration de la « Salle-Exposition de la Résistance et de la Déportation » au Fort de Queuleu en 1975.

⁵¹ Cf. <http://www.autoweb-creator.org/museeresistance/visite-guideee.html> [consultée le 14 octobre 2015].

⁵² Concernant le caractère religieux des espaces de commémorations, cf. par exemple Reinhart Koselleck, *Der politische Totenkult: Kriegerdenkmäler in der Moderne*, Munich, Éditions Fink, 1994.

⁵³ Cf. Marie-Hélène Joly, « Les musées de la Résistance », dans Jean-Yves Boursier (dir.), *Résistants et Résistance*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1997, p. 173-216, ici p. 174-179.

⁵⁴ Archives départementales du Bas-Rhin, fonds 203 J de l'Amicale des anciens de la Résistance combattante, 203 J 28. Coupure de presse « Réunion de printemps des combattants volontaires de la Résistance à Barr », *Les Dernières Nouvelles d'Alsace*, 9 juin 1973.

Le regard exclusif des musées mosellans sur les actes et les souffrances des anciens résistants soutient cette hypothèse. L'énonciation exclusive de la violence autour de la déportation renforça ainsi la visibilité et le statut victimaire des anciens résistants mosellans.

Au Luxembourg, la situation différait largement de la Moselle. Les associations d'anciens résistants initièrent dès la fin de la guerre l'édification des monuments et des musées qui mettaient en avant la déportation, comme par exemple la Croix de Hinzert (inaugurée en 1946), et le musée de la Résistance⁵⁵ à Esch-sur-Alzette (inauguré en 1956). Au Grand-Duché, cette mémoire de la « Résistance » fut dès 1945 ancrée dans un discours patriotique élaboré par les autorités politiques de tout bord, qui peignirent l'image d'une population résistante à part entière⁵⁶, afin d'une part d'unir la société à l'intérieur dans le contexte difficile de l'épuration et de la reconstruction et d'autre part afin de fortifier le pays à l'extérieur dans le contexte de la guerre froide. Le musée de la Résistance abordait la déportation principalement par des objets symbolisant la répression nazie et par un « hall sacré » exposant des urnes contenant de la terre des différents camps de concentration. Alors que les « enrôlés de force » étaient évoqués au sein du musée à travers une inscription honorifique et des panneaux, la position des anciens résistants changea en 1991 à une époque où les « enrôlés de force » luxembourgeois furent pleinement reconnus⁵⁷. Ils refusèrent ainsi le dépôt de la terre de Tambov par les « incorporés de force » dans cet espace « sacré » en argumentant qu'il était « réservé exclusivement à la mémoire des victimes des camps de concentration et de la déportation nazie⁵⁸ ». L'exemple de ces musées en Moselle comme au Luxembourg montre que les conflits mémoriels ressortis en 1953 ne s'atténuèrent pas au fil du temps. Face à l'affirmation progressive des revendications des « enrôlés de force » depuis les années 1960, les anciens résistants mirent davantage en avant leurs propres expériences de violence à travers un discours exclusif qui passait sous silence ou limitait les références aux « Malgré-nous ».

Conclusion

Nos réflexions ont commencé par trois questions : dans quels contextes les acteurs de mémoire évoquent-ils des actes de violences ? Quels actes de violences décrivent-ils ? Et pourquoi se drapèrent-ils dans le silence sur les mêmes actes de violence de la Seconde Guerre mondiale dans d'autres contextes ?

Nous avons constaté avec l'exemple du procès de Bordeaux que l'énonciation de la violence subie n'était plus possible quand le groupe concerné est l'auteur présumé de

⁵⁵ Il s'agit d'un lieu de commémoration formé d'un monument aux morts et d'un musée. Situé dans une région empreinte par l'industrie sidérurgique, le monument cherchait à associer sur sa façade monumentale la mémoire locale (héroïsme ouvrier) et la mémoire particulière de la Seconde Guerre mondiale (héroïsme de la « Résistance »). Ce site mémoriel a été initié et géré par la section locale de la LPPD jusque dans les années 1990, puis repris progressivement en main par la commune d'Esch-sur-Alzette et soutenu par le ministère de la culture. Cf. Bernard Thomas, « Bruchstellen. Chronik des Escher Resistenzmuseums », *forum*, n° 299, septembre 2010, p. 12-18.

⁵⁶ Cf. Vincent Artuso, *op. cit.*, p. 17, Denis Scuto, « C'est quoi, ce mythe fondateur ? », dans *Idem, Chroniques sur l'an 40. Les autorités luxembourgeoises et le sort des juifs persécutés*, Luxembourg, Fondation Robert Krieps, 2016, p. 79-82.

⁵⁷ Cf. Gilbert Trausch, *op. cit.* ».

⁵⁸ Archives du Musée national de la Résistance, dossier Admin. Courrier. Lettre de la commission du musée à l'amicale de Tambov, 26 septembre 1991.

la violence, le potentiel « coupable ». En Alsace, cette culpabilité n'était pas attribuée au groupe entier des « enrôlés de force », parce que l'ADEF réussit – sans le contexte spécifique de Charly en Lorraine – à unir la région quasi totalement⁵⁹ derrière les accusés qui étaient perçus comme victimes de l'enrôlement forcé. En Moselle, où la mémoire du massacre l'emportait sur la mémoire de l'incorporation forcée, cette énonciation ne se faisait que très progressivement. Elle divisait les anciens « Malgré-nous » et se trouvait fortement opposée par les milieux des anciens résistants. Ces derniers se focalisaient dans leurs motions sur les souffrances des victimes d'Oradour. L'énonciation de cette expérience de violence servait dans ce contexte aux anciens résistants à signaler une désolidarisation avec tout groupe censé s'associer avec les accusés, en l'occurrence les « incorporés de force ». La désolidarisation pouvait même provoquer l'énonciation de nouveaux actes de violence (par exemple, la revendication hypothétique des résistants luxembourgeois d'instaurer de la peine capitale pour des « enrôlés de force » coupables).

En même temps, les anciens résistants mosellans avaient, eux aussi, des difficultés pour exprimer leur expérience de guerre, puisqu'elle différait le plus souvent de la résistance armée, commémorée au niveau national, contrairement aux résistants luxembourgeois. Dans le contexte de l'affirmation de la mémoire des « incorporés de force » depuis les années 1960, les anciens résistants mosellans se mobilisèrent à leur tour afin de donner une visibilité exclusive à leur propre expérience de violence, alors que les anciens résistants luxembourgeois, déjà bien ancrés dans le paysage mémoriel, refermèrent également leur discours.

En 2006, Aleida Assmann a constaté : « La souffrance renforce l'image de soi, la culpabilité risque de la détruire⁶⁰. » L'énonciation de violence se situe ainsi dans deux contextes. D'une part, elle consolide l'image de soi des associations des différents acteurs de mémoire en Moselle comme au Luxembourg : elles soulignaient leur souffrance en parlant du passé violent de la Seconde Guerre mondiale. D'autre part, l'énonciation de la violence renforce leur statut victimaire en accentuant l'exclusivité du passé du propre groupement. Elle met ainsi en valeur le passé dans le contexte de la lutte pour une reconnaissance et, en conséquence, elle amplifie la concurrence victimaire entre les deux groupes en question.

L'énonciation de la violence soutient ainsi des discours victimaires et montre clairement à quel moment de l'histoire il est possible pour tel acteur de mémoire de recourir à la reconnaissance de sa propre expérience par l'État et l'opinion publique.

Les auteurs

Depuis 2014, Elisabeth Hoffmann est doctorante à l'Université du Luxembourg, en cotutelle avec l'Université de Lorraine avec un projet de thèse en cours sur « La mémoire de la "Résistance" : regards croisés sur le Luxembourg, l'Alsace, la Moselle et la Belgique de l'Est (1944-2017) » et financé par le Fond national de la recherche Luxembourg (FNR). Elle a notamment publié : « Le lourd héritage de la Seconde Guerre mondiale (1945-années 1980) » (dans Denis Scuto, Yves Steichen, Paul Lesch [dir.], *Un journal dans son siècle. Tageblatt 1913-2013*, Esch-sur-Alzette, Éditions Le

⁵⁹ Le parti communiste constitua une exception.

⁶⁰ Aleida Assmann, *op. cit.*, p. 81, en allemand : « *Leid stärkt das Selbstbild, Schuld droht es zu zerstören.* »

Elisabeth Hoffmann et Eva Maria Klos, « "Résistant(e)s" et "Malgré-Nous" : parler de la violence de la Seconde Guerre mondiale en Moselle et au Luxembourg de 1953 aux années 1980 », *Histoire@Politique*, n° 32, mai-août 2017 [en ligne, www.histoire-politique.fr]

Phare, 2013, p. 193-200) ; avec Benoît Majerus, « "Nation branding" avant la lettre. Le 10 octobre 1941 dans la mémoire collective luxembourgeoise » (dans *Die Warte* [supplément hebdomadaire du *Luxemburger Wort*] du 6 octobre 2016, p. 2-3).

Eva Maria Klos est une historienne allemande, spécialiste des cultures de mémoire en Europe de l'Ouest. Ayant obtenu une bourse de recherche du Fonds national de la recherche du Luxembourg, elle a soutenu en 2017 sa thèse de doctorat à l'Université du Luxembourg et l'Université de Trèves. Intitulée *Umkämpfte Erinnerungen. Die Zwangsrekrutierung im Zweiten Weltkrieg in Erinnerungskulturen Luxemburgs, Ostbelgiens und des Elsass (1944-2015)*, sa thèse analyse de façon comparative la mémoire des « enrôlés de force » du Luxembourg, de l'Alsace et d'Eupen-Malmedy de 1944 à nos jours.

Résumé

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale jusqu'à nos jours, deux groupes d'acteurs marquaient les discours mémoriels en Moselle et au Luxembourg : les associations des « enrôlés de force » et des anciens résistants. En analysant l'énonciation verbale, graphique et performative de la violence de la guerre par ces deux groupes d'acteurs, cet article tente de détecter l'impact de cette énonciation ou au contraire du silence sur la violence passée. Il se penche sur trois questions : Dans quels contextes, les acteurs de mémoire parlent-ils d'actes de violence ? Quels actes décrivent-ils ? Et pourquoi se drapèrent-ils dans le silence sur les mêmes actes de violence de la Seconde Guerre mondiale dans d'autres contextes ? En répondant à ces questions, l'article éclaire la relation entre l'énonciation de la violence, la lutte pour la reconnaissance des expériences passées et les discours victimaires.

Mots clés : Résistance ; enrôlement forcé ; Seconde Guerre mondiale ; mémoire ; violence ; Moselle ; Luxembourg.

Abstract

Since the end of the Second World War, two groups of actors have influenced memorial discourse in Moselle and Luxembourg: the associations of "forced conscripts" and those of former "resistance fighters". By analyzing the verbal, graphical and performative statements of these two groups of actors regarding wartime violence, this article attempts to identify the impact of such statements regarding past violence as well as that of their absence – that is, silence. It looks into three questions: In what contexts do the actors of memory speak about acts of violence? What acts do they describe? And why do they cloak themselves in silence regarding the same acts of violence of the Second World War in other contexts? By responding to these questions, the article sheds light on the relationship between the statement of violence, the struggle to win recognition of past experiences and victim discourse.

Key Words : Resistance; Forced Conscriptation; Second World War; Memory; Violence; Moselle; Luxembourg.

Pour citer cet article : Elisabeth Hoffmann et Eva Maria Klos, « "Résistant(e)s" et "Malgré-nous" : parler de la violence de la Seconde Guerre mondiale en Moselle et au Luxembourg de 1953 aux années 1980 », *Histoire@Politique*, n° 32, mai-août 2017 [en ligne, www.histoire-politique.fr]